



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BEAUCE-CENTRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

Séance ordinaire du 9 juin 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le 9 juin 2025 à 20h.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Audrey Pomerleau
Maryse Baillargeon

Messieurs les conseillers : Éric Morency
Michel Pigeon
Sylvain Carbonneau
Vincent Poulin

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Patrice Mathieu.

Est aussi présente :

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Dominique Giguère.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance

- 1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Première période de questions

2. Administration générale et greffe

- 2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2025
- 2.2. Adoption des comptes
- 2.3. Service comptable
- 2.4. Contrat CITAM - renouvellement 3 ans

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

- 3.1. Rapport urbanisme
- 3.2. Sondes eaux usées
- 3.3. Plantation arbres rue Buisson
- 3.4. Entente relative partage d'un agent de sensibilisation :
autorisation signature
- 3.5. Clôture
- 3.6. Mandat test de pompage

4. Travaux publics

- 4.1. Appel d'offre 2025-05 10^e rang Est: résultat
- 4.2. Appel d'offre 2025-06 Bordures et pavage rue des Lilas, des Pins,
des Cerisiers: Résultats
- 4.3. Appel d'offre 2025-09 Surveillance 10^e rang Est : résultats
- 4.4. Largeur rue Commerciale

5. Sécurité publique et incendie

- 5.1. Rapport d'intervention Mai 2025

6. Loisir, organismes et activités culturelles

- 6.1. Commandites (Moisson Beauce)
- 6.2. Tour de Beauce - disponibilités
- 6.3. Dalle béton stade loisir

7. Affaires nouvelles

8. Période de questions

9. Divers

9.1. Lecture de la correspondance

9.2. Rapport des organismes

9.3. Date présentation plan BC2

10. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 133-06-2025

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait la lecture au bénéfice de l'auditoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Maryse Baillargeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point 7 - Affaires nouvelles ouvert.

Adoptée

1.2 Première période de questions

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

2. Administration générale et greffe

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2025

Résolution 134-06-2025

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2025 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2025 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et greffière-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

2.2 Adoption des comptes

Résolution 135-06-2025

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Vincent Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois de mai 2025 tel qu'inscrit à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 276 050.21 \$.

Adoptée

2.3 Service comptable

Résolution 136-06-2025

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit retenir les services d'une firme comptable pour l'accompagnement comptable de fin d'exercice financier et d'autres services comptables professionnels;

CONSIDÉRANT que des approches ont été faites auprès de différentes firmes comptables dans le but de comparer les prix et les services offerts;

CONSIDÉRANT que ces firmes approchées ont indiqué ne pas avoir les ressources ou la disponibilité nécessaire pour prendre de nouveaux clients municipaux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité fait déjà affaire avec la firme Raymond Chabot Grant Thornton, laquelle connaît bien les dossiers municipaux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est très satisfaite de l'accompagnement offert jusqu'à maintenant par cette firme, et qu'elle renouvelle son mandat dans un esprit de confiance et d'enthousiasme pour les exercices à venir;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour un contrat d'une durée de trois (3) ans, aux coûts annuels de 22 000 \$ pour la première année, 24 000 \$ pour la deuxième année et 26 000 \$ pour la troisième année;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Audrey Pomerleau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le conseil municipal octroie à la firme Raymond Chabot Grant Thornton le contrat pour les services comptables pour une période de trois (3) ans, soit aux montants de 22 000 \$ pour l'année 1, 24 000 \$ pour l'année 2, et 26 000 \$ pour l'année 3, taxes en sus;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tout document requis à cet effet.

Adoptée

2.4 Contrat CITAM - renouvellement 3 ans

Résolution 137-06-2025

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne utilise les services de CITAM pour la prise d'appels municipaux via le centre d'appel CAUCA;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue pour le renouvellement de l'entente de prise d'appels pour une durée de trois (3) ans, incluant la redirection téléphonique en tout temps (24/7) et un volume estimé à 2 300 appels par année;

CONSIDÉRANT que les frais annuels pour ce service sont estimés à :

13 322,08 \$ pour la première année;

13 721,74 \$ pour la deuxième année (indexation de 3 %);

14 133,39 \$ pour la troisième année (indexation de 3 %);

CONSIDÉRANT que cette entente comprend également les frais de redirection téléphonique, le rapport statistique trimestriel, le soutien technique et la programmation du logiciel et des lignes téléphoniques;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement de l'entente de service avec CITAM (CAUCA) pour une durée de trois (3) ans, selon les modalités décrites à l'offre de service datée du 3 juin 2025;

QUE madame Dominique Giguère, directrice générale, soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents requis afin de conclure cette entente.

Adoptée

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

3.1 Rapport urbanisme

Le rapport des permis émis pour le mois de juin 2025 est déposé au conseil tel que préparé par la responsable de l'urbanisme, Mme Mélissa Chrétien.

3.2 Sondes eaux usées

Résolution 138-06-2025

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite améliorer la sécurité et l'efficacité des opérations aux stations de pompage des eaux usées;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé d'installer une sonde permettant de mesurer le niveau d'eau sans devoir descendre dans l'espace clos, ce qui réduira les interventions manuelles de nettoyage et augmentera la durée de vie des équipements;

CONSIDÉRANT que ce projet est admissible dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Pigeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le conseil municipal autorise l'ajout du projet d'installation d'une sonde aux stations de pompage des eaux usées à la programmation des travaux admissibles à la TECQ.

Adoptée

3.3 Plantation arbres rue Buisson

Résolution 139-06-2025

ATTENDU QUE la rue des Buissons est située à proximité immédiate de la zone industrielle;

ATTENDU QUE le conseil souhaite atténuer les nuisances sonores provenant de cette zone pour améliorer la qualité de vie des résidents du secteur;

ATTENDU QUE l'aménagement paysager et la plantation d'arbres matures près du cours d'eau longeant la rue des Buissons sont envisagés comme une solution naturelle et durable;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Maryse Baillargeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser la directrice générale adjointe à procéder à une demande de prix pour l'aménagement paysager et la plantation d'arbres matures près du cours d'eau de la rue des Buissons, dans le but de créer un écran végétal visant à atténuer le bruit provenant de la zone industrielle adjacente.

Adoptée

3.4 Entente relative partage d'un agent de sensibilisation : autorisation signature

Résolution 140-06-2025

ATTENDU que la MRC de Beauce-Centre, la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne et la Municipalité de Tring-Jonction désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative au partage d'un agent de sensibilisation;

ATTENDU que cette entente vise à soutenir les municipalités participantes dans leurs communications publiques, leurs activités de sensibilisation et la tenue d'événements, et ce, en fonction des besoins identifiés par chaque municipalité;

ATTENDU que cette entente prévoit que l'agent de sensibilisation sera employé par la MRC et que les coûts seront partagés entre les parties en fonction du nombre d'heures utilisées;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser les signataires à conclure officiellement ladite entente au nom de la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne autorise la signature de l'entente intermunicipale relative au partage des services d'un agent de sensibilisation et de communication avec la MRC de Beauce-Centre et la Municipalité de Tring-Jonction;

QUE monsieur Patrice Mathieu, maire, et madame Dominique Giguère, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à signer ladite entente au nom de la municipalité.

Adoptée

3.5 Clôture

Résolution 141-06-2025

ATTENDU QUE la municipalité a identifié la nécessité de procéder à des travaux de réparation de clôtures au puits et au bassin des eaux usées ;

ATTENDU QUE des demandes de prix ont été envoyées à trois entreprises spécialisées dans ce domaine ;

ATTENDU QUE seule l'entreprise Les Clôtures JPN inc. a soumis une offre, les deux autres entreprises n'ayant donné aucune suite à la demande ;

ATTENDU QUE la soumission reçue de Les Clôtures JPN inc. en date du 1^{er} mai 2025, identifiée sous le numéro 2025-344, est conforme et s'élève à un montant total de 28 456,31 \$ incluant les taxes ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Vincent Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'octroyer le contrat de réparation des clôtures au puits et au bassin des eaux usées à l'entreprise Les Clôtures JPN inc. au montant de 28 456,31 \$ taxes incluses ;

D'autoriser la directrice générale à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce contrat.

Adoptée

3.6 Mandat test de pompage

Résolution 142-06-2025

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne anticipe une augmentation de ses besoins en eau potable dans un avenir rapproché;

ATTENDU QUE la municipalité désire évaluer la capacité de pompage du puits P-1 afin de s'assurer de la capacité de ses infrastructures à répondre à cette demande accrue;

ATTENDU QUE la firme Arrakis a déposé une offre de services professionnels en hydrogéologie datée du 30 mai 2025, visant à réaliser l'évaluation de la capacité de pompage du puits P-1;

ATTENDU QUE l'offre prévoit une visite de terrain, la supervision d'un essai de pompage ainsi que la production d'une note technique, pour un montant total estimé à 6 487 \$, taxes en sus;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Audrey Pomerleau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne octroie à la firme Arrakis le mandat visant à procéder à l'évaluation de la capacité de pompage du puits P-1, tel que décrit dans leur offre de services datée du 30 mai 2025, pour un montant estimé à 6 487 \$ avant taxes;

QUE la directrice générale adjointe soit autorisée à signer tout document relatif à ce mandat.

Adoptée

4. Travaux publics

4.1 Appel d'offre 2025-05 10^e rang Est: résultat

Résolution 143-06-2025

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour la réalisation des travaux suivants sur une portion d'environ 5 500 mètres de chaussée granulaire du 10^e Rang Est :

- Terrassement et drainage;
- Réfection de ponceaux;
- Scarification et rechargement granulaire de la chaussée à certains endroits;
- Reconstruction de la chaussée granulaire (sans pavage) sur la majorité du tronçon;
- Remise en état des lieux;

CONSIDÉRANT que ce projet bénéficie d'une aide financière confirmée dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues à la suite de l'appel d'offres :

Mercier et fils	2 170 728.00 \$
Excavation Gagnon	2 199 500.00 \$
Pavage de Beauce	2 220 738.34 \$
Construction Abénakis	2 529 536.43 \$
AD Roy	2 559 342.35 \$
Gilles Audet	3 205 523.65 \$
Excavation Lapointe	3 530 144.07 \$

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme est celle de l'entreprise Mercier et fils, au montant de 2 170 728 \$ taxes incluses;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux de réfection du 10^e Rang Est à l'entreprise Mercier et fils, pour un montant total de 2 170 728 \$ taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres;

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution;

DE financer le projet à même l'aide financière confirmée dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ainsi que toute autre source applicable.

Adoptée

4.2 Appel d'offre 2025-06 Bordures et pavage rue des Lilas, des Pins, des Cerisiers: Résultats

Résolution 144-06-2025

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public (numéro 2025-06) pour la réalisation de travaux de bordures et de pavage sur les rues des Lilas, des Pins et des Cerisiers;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues dans le cadre de cet appel d'offres;

ATTENDU QUE l'analyse des soumissions a été effectuée par le Service d'ingénierie de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, tel que présenté dans la lettre de recommandation datée du 4 juin 2025;

ATTENDU QUE la firme Construction Abénakis inc. a présenté la plus basse soumission conforme au montant total de 449 988,48 \$ taxes incluses;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Pigeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le contrat pour les travaux de bordures et de pavage sur les rues des Lilas, des Pins et des Cerisiers soit octroyé à Construction Abénakis inc., pour un montant total de 449 988,48 \$ taxes incluses, étant le plus bas soumissionnaire conforme;

QUE la directrice générale et le maire soient autorisés à signer tout document requis à cet effet.

Adoptée

4.3 **Appel d'offre 2025-09 Surveillance 10^e rang Est : résultats**

Résolution 145-06-2025

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à une demande de prix pour la surveillance des travaux de réfection du 10^e Rang Est, incluant deux options:

- Option A : surveillance de chantier;
- Option B : surveillance de chantier avec surveillance bureau;

ATTENDU QUE quatre firmes ont été invitées à soumissionner et que les prix reçus sont les suivants :

Firme	Option A	Option B
GÉNIE+	32 651,35 \$	50 185,04 \$
ARTELIA	35 524,40 \$	41 388,13 \$
WSP	37 792,28 \$	—
STANTEC	—	58 096,47 \$

ATTENDU QUE l’option A correspond aux besoins de la Municipalité et que la soumission de la firme GÉNIE+ constitue la plus basse conforme pour cette option;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Maryse Baillargeon et résolu à l’unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le conseil municipal octroie le mandat de surveillance de chantier pour les travaux du 10^e Rang Est – Option A – à la firme GÉNIE+, pour un montant de 32 651,35 \$, plus taxes applicables;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tous les documents nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

Adoptée

4.4 **Largeur rue Commerciale**

Résolution 146-06-2025

ATTENDU QUE la dernière section de la rue Commercial doit être pavée prochainement;

ATTENDU QUE la largeur initialement prévue pour le pavage était de 7 mètres;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite uniformiser la largeur de ses rues récemment pavées, telles que les rues des Lilas, des Pins et des Cerisiers, lesquelles ont une largeur de 9 mètres;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l’unanimité des membres présents de ce conseil :

D’autoriser la modification de la largeur de pavage de la dernière section de la rue Commercial, afin de passer de 7 mètres à 9 mètres, et ce, dans un souci d’uniformité avec les rues récemment aménagées.

Adoptée

5. Sécurité publique et incendie

5.1 Rapport d'intervention Mai 2025

Résolution 147-06-2025

Il est proposé par Vincent Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter le rapport mensuel du mois de mai 2025 du service incendie tel que préparé par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

6. Loisir, organismes et activités culturelles

6.1 Commandites (Moisson Beauce)

Résolution 148-06-2025

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu une demande de contribution financière dans le cadre de la campagne annuelle de Moisson Beauce ;

ATTENDU QUE la Municipalité soutient déjà financièrement le Centre d'aide de Beauceville (CAB), un organisme reconnu qui offre notamment un service de distribution de paniers sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite éviter les dédoublements de financement pour un même type de service ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Audrey Pomerleau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la demande de contribution soit refusée.

Adoptée

6.2 Tour de Beauce - disponibilités

La direction générale informe le conseil du besoin de bénévoles lors du passage du Tour de Beauce sur le territoire municipal le 12 juin prochain. Une liste est complétée.

6.3 Dalle béton stade loisir

Résolution 149-06-2025

ATTENDU que la dalle de béton du stade des loisirs présente des fissures nécessitant une intervention afin d'assurer sa durabilité et la sécurité des usagers;

ATTENDU qu'une soumission a été obtenue de la firme Fissure GP pour procéder à l'injection de liquide dans les fissures au coût de 35 \$/pied linéaire pour un coût total des travaux estimé entre 30 000 \$ et 35 000 \$ selon l'étendue réelle des fissures à réparer;

ATTENDU que ces fissures peuvent être réparées aussi avec un scellant;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Pigeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE les fissures soient réparées à l'aide d'un scellant par l'équipe des travaux publics.

Adoptée

7. Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle.

8. Période de questions

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

9. Divers

9.1 Lecture de la correspondance

La directrice générale et greffière-trésorière fait la lecture de la correspondance.

9.2 Rapport des organismes

Les conseillers concernés font un rapport des organismes : HLM et CCL.

9.3 Date présentation plan BC2

La direction générale demande les disponibilités durant le mois de juin aux membres du conseil en vue de planifier une rencontre avec la firme BC2. Cette rencontre aura pour but la présentation du plan d'aménagement du parc des Loisirs et du parc de la Conservation.

10. Levée de l'assemblée

Résolution 150-06-2025

ATTENDU QUE tous les points à l'ordre du jour de la présente séance ont été discutés et traités;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'assemblée soit levée à 21h05, mettant ainsi fin à la session du 9 juin 2025;

QUE la prochaine séance du conseil municipal se tiendra à la date prévue, sauf avis contraire.

Adoptée

Je, Patrice Mathieu, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Patrice Mathieu,
Maire.

Dominique Giguère,
Directrice générale et
greffière-trésorière.